



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
=*=**

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)
=*=**

DEPARTEMENT D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE
(DHA)
=*=**

LABORATOIRE DE RECHERCHE RETROSPECTIVE-AFRIQUE

Option : Histoire

Mémoire de licence

Thème

Présenté par :

AFFOUDA O. Elie

Sous la direction de :

Dr. Rogatien TOSSOU

Maître-Assistant /DHA-UAC

Année Académique : 2014-2015

Dédicace

A

❖ *mes parents Siméon Afouda et Elisabeth Chabi*

Remerciements

Nos remerciements vont à l'endroit de notre directeur de mémoires Dr. Rogatien Tossou qui a accepté conduire ce travail d'une main de maître. Recevez ici l'expression de nos profondes gratitude. Nous sommes particulièrement redevables envers le Dr. Patrick Adjivessodé qui, à aucun instant, n'a marchandé ses conseils, orientations et soutien. Qu'il en soit honoré!

Nous remercions également nos parents Siméon Afouda et Elisabeth Chabi pour leurs soutiens moral, financier et psychologique indéfectibles. Que ce travail reste le symbole de leur affection. Tous les membres de nos familles qui nous ont soutenu de diverses manières tout au long de notre cursus universitaire.

Une mention spéciale doit être faite à l'endroit de Rosalie Afouda et son époux François Adeyemi, pour la patience et l'indulgence dont ils ont fait preuve pour que notre étude universitaire soit couronnée de succès. Nous leur disons infiniment merci.

Nous disons merci à tout le personnel du quotidien *Le Progrès* pour sa sympathie et l'harmonie dans laquelle nous vivons avec eux. En particulier, nous disons un sincère merci au directeur de publication Ludovic Agbadja et au chef d'édition Joël Tokponou pour leur assistance financière.

A tous les professeurs du département d'Histoire et d'Archéologie et aux enseignants de tout ordre qui ont contribué à notre formation, nous disons merci.

Nous remercions également nos amis et camarades de promotion notamment Romuald Ayedoun et Nicéphore Worou pour leurs précieuses contributions.

Nous disons un grand merci aux personnes comme : Christophe Assogba, Joseph Afouda, Nestor Labiyi et David Chaffa, pour les sages conseils qu'ils nous ont prodigués et qui nous ont aidés d'ailleurs à surmonter les moments les plus pénibles de notre recherche.

Enfin, nous remercions tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à notre réussite et dont les noms ne figurent pas sur la liste de remerciement.

Sommaire

Dédicace	i
Remerciements	ii
Introduction	1
PREMIERE PARTIE : LE PAYS SHABE ET SES RELATIONS AVEC LA FRANCE A L'EPOQUE COLONIALE.....	5
CHAPITRE 1 : Généralités sur le royaume Shabe	6
CHAPITRE 2 : Les facteurs d'acceptation du traité avec la France	13
DEUXIEME PARTIE : LA SIGNATURE DU TRAITE ET SES CONSEQUENCES ..	17
CHAPITRE 3 : Les avantages du traité avec la France	18
CHAPITRE 4 : Les mobiles de la remise en cause.....	23
TROISIEME PARTIE : LES MANIFESTATIONS DE LA CONTESTATION DE L'AUTORITE COLONIALE ET L'ECHEC DE LA LUTTE	27
CHAPITRE 5 : Les actes de contestation	28
CHAPITRE 6 : Echec de la lutte.....	33
Conclusion.....	36
Sources et éléments de bibliographie	38
Annexes	43
Table des matières	48

Introduction

La conquête de l'actuel territoire du Bénin, ex-Dahomey, s'est heurtée à la résistance et à l'opposition de certaines autorités traditionnelles, comme ce fut le cas ailleurs en Afrique. Nous pouvons citer par exemple le cas du Prempeh I^{er} (roi des Ashanti en Gold Coast dans l'actuelle République du Ghana) qui s'est opposé à la volonté des Britanniques sur la proposition de placer son territoire sous la protection de sa Majesté reine impératrice des Indes. En 1883, Latjor, le damel du Kajoor (dans le Sénégal actuel), ainsi que Macheмба roi yao du Tanganyika en 1890, (actuelle Tanzanie) et Hendrik Wittboi l'un des souverains de ce qui constitue l'actuelle Namibie, eurent la même attitude face au colonisateur¹. Les rois et autres dirigeants africains, jaloux de leurs cultures et de leurs traditions, se sont farouchement opposés à la pénétration étrangère et n'ont pas voulu céder une portion de terre de leurs ancêtres aux envahisseurs. «A vrai dire, il n'est guère de colonisation dont la mise en œuvre n'ait pas été accompagnée de luttes contre les autochtones d'un pays qui se défendaient contre des intrus»². L'objectif de la lutte est clair : chasser les envahisseurs et maintenir son autorité sur ses sujets.

A cet effet, les autorités traditionnelles africaines eurent recours à des moyens comme la révolte, la migration, la grève, la résistance armée, le boycott, la résistance pacifique, pour tenter de s'opposer à la pénétration et à la domination coloniales.³

Au Dahomey, la résistance de Béhanzin, des Sahouè, des Holli et de Kaba en sont des exemples. Mais, il y a un cas de résistance, celui du royaume de Shabè, qui n'est pas souvent cité et qui jusqu'ici n'a pas encore fait l'objet d'une étude sérieuse. Par notre thème intitulé : «**La contestation de l'autorité coloniale en pays shabè : 1894-1925** », nous voulons apporter notre contribution à une meilleure connaissance de l'histoire du royaume Shabè.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes proposé de chercher à savoir pourquoi, malgré l'acceptation du traité de protectorat avec la France en 1894, les autorités traditionnelles du royaume shabè, c'est-à-dire le roi Qba Akinmu et ses partisans en sont venus à contester l'autorité coloniale dès 1902 ? Y a-t-il conflit d'intérêt ? Est-ce parce que l'autorité coloniale a abusé de ses pouvoirs ou celles traditionnelles ont perdu toutes leurs prérogatives ? Quelles sont les causes réelles du soulèvement du pays shabè ? Telles sont les

¹ Adu Boahen (A.) dir., *Histoire générale de l'Afrique* volume VII. *L'Afrique sous domination coloniale 1880-1935*. Présence africaine /Edicef/ Unesco, P. 64.

² Mkarousky (H.), *Afrique d'hier et d'aujourd'hui*, Casterman, Eglise vivante, 1964, p.88.

³ *Ibidem*

grandes préoccupations auxquelles nous voulons tenter d'apporter des éléments de réponse à travers ce mémoire.

L'objectif de notre travail est d'apporter quelques éclaircissements à un pan de l'histoire du royaume shabè resté dans l'ombre et faire connaître qu'en dehors des résistances souvent étudiées dans les collèges, celle des Shabè mérite aussi intérêt et étude.

Dans le but d'avoir une vision large sur le problème posé par le sujet, plusieurs documents de plusieurs auteurs ont été consultés. Ces documents sont des ouvrages, des mémoires, des articles et des arrêtés.

Montserrat (P. M.) qui, dans son livre intitulé *histoire des Sabè et de ses Rois*, met en relief les mouvements migratoires, le peuplement et les différents rois qui se sont succédés.

Montserrat (P. M.), dans un autre livre intitulé *Société et religion au Bénin : Sabè Okpara*, nous renseigne sur le fonctionnement des institutions du royaume et les différentes types de divinités en pays shabè.

Mouléro (R. P.) à travers son article intitulé *Histoire, et légende* met en exergue les difficultés (l'insécurité et la menace des royaumes voisins) qui ont jalonné le royaume shabè tout au long du XIX siècle.

Igue J. dans son livre intitulé *Sabè-Okpara : aperçu historique*, traite des lignés fondateurs du royaume shabè et l'installation du colonisateur.

Oloukoï (H.) à travers son mémoire sur le thème, *la fonction de transit et son impact sur l'évolution de la société et de la ville de save : contribution à l'histoire coloniale du peuple Tchabè de 1911 à 1936* expose les difficultés rencontrées par les Français lors de la construction du chemin de fer et l'importance de cette voie ferrée sur le développement socioéconomique en pays shabè.

Sarate (A. B.), par son mémoire, *contribution à l'étude des rapports historiques entre les Bariba et les Tchabè pendant la période précoloniale*, met en relief les points de ressemblances entre la culture des deux peuples et leur relation de plaisanterie.

Contrairement à ces travaux précités, notre travail veut mettre en exergue les rapports de forces entre l'administration coloniale et les populations qui s'opposaient à l'assujettissement.

Sur le plan chronologique, notre travail couvre la période allant de 1894 à 1925. L'année 1894 correspond non seulement à la création de la colonie du Dahomey et

dépendances, période à partir de laquelle les Français évolueront vers l'hinterland, mais aussi marque l'année à laquelle le royaume Shabè fut placé sous protectorat français. La signature de ce traité a ouvert pour le roi Qba Akinmu et ses sujets une période de domination. Quant à l'année 1925, elle correspond à la mort du roi, chef de file des contestataires. Les vicissitudes qui sont survenues après la mort du roi ont conduit progressivement à l'échec de la contestation.

Pour réaliser ce travail, nous avons adopté une méthodologie mixte à travers laquelle les informations collectées dans les livres, mémoires, thèses et articles scientifiques retrouvés au centre de documentation de l'université d'Abomey-Calavi, au département d'Histoire et d'Archéologie, aux archives nationales à Porto-Novo, à la bibliothèque nationale et à l'Institut Français de Cotonou, sont analysées et croisées aux informations collectées auprès des personnes-ressources que sont les rois, les conseillers de la cour royale et toutes autres personnes susceptibles de nous renseigner sur notre thème afin de restituer au mieux les faits tels qu'ils s'étaient passés.

La réalisation de ce travail est le résultat de multiples efforts. En effet, nous avons été confronté à de nombreux problèmes notamment l'accès aux sources d'information ; la rareté des études faites sur la période coloniale en pays shabè et l'état défectueux dû à une mauvaise conservation des rapports de l'administration coloniale au niveau du centre de documentation de la mairie de Savè et des archives nationales à Porto-Novo nous ont rendu la tâche difficile. Néanmoins, en exploitant avec attention le contenu des rapports de l'administration coloniale retrouvés au centre de documentation de la mairie de Savè, nous avons constaté que la conquête du royaume shabè n'était pas aussi pacifique comme on l'a décrit. Les sources orales bien qu'étant indispensables ne sont pas exemptes d'insuffisances. Elles sont liées à la modification volontaire ou involontaire des informations. La cupidité de certains informateurs qui espèrent une rétribution avant de fournir des informations n'est pas de nature à nous alléger la tâche. A cela s'ajoutent les rivalités entre les familles royales qui posent de sérieux problèmes et rendent toute investigation suspecte aux yeux des informateurs privilégiés qui refusent de se prononcer sur certains faits. Il faut cependant souligner que les personnes averties, passionnées d'histoire sont restées ouvertes à nous, même si leur propos sont à prendre en compte avec réserve. Aussi, faut-il rappeler que nous avons le privilège de travailler dans notre milieu d'origine, donc on n'avait pas besoin d'interprète avant de nous faire comprendre et de comprendre nos informateurs. Nous avons surmonté les obstacles grâce aux conseils et orientations que nous a données notre directeur de mémoire.

Ce travail consacré à l'étude des rapports entre l'administration coloniale et les shabè est organisé en trois parties. Dans la première partie de notre travail, nous essayerons de présenter le pays shabè et ses relations avec la France à l'époque coloniale ; les raisons d'acceptation du traité de protectorat avec la France. La deuxième partie nous permettra d'aborder les conséquences engendrées par la signature du traité de protectorat avec la France. Nous exposerons ici les impacts négatifs et positifs du traité de protectorat sur le royaume de Shabè. Pour finir, la troisième partie sera consacrée à l'étude des manifestations de la contestation de l'autorité coloniale et l'échec de la lutte.

PREMIERE PARTIE
LE PAYS SHABE ET SES RELATIONS AVEC LA
FRANCE A L'EPOQUE COLONIALE

CHAPITRE1 : Généralités sur le royaume shabè

La situation géographique du royaume Shabè a favorisé l'installation de différents peuples qui ont mis en place une forme d'organisation sociale semble à un Etat fédéral. A l'arrivée du colonisateur, une partie du territoire shabè est coupé et rattaché à la colonie anglaise du Nigeria.

1-1 Les limites du royaume shabè

"Le pays shabè est géographiquement situé dans sa majeure partie sur l'actuel territoire du Bénin entre les 8^{ème} et 9^{ème} parallèles Nord, dans la partie orientale du moyen-Bénin, avec une superficie d'environ cinq mille kilomètres carrés (5000 km²). Mais la superficie de l'ancien territoire du royaume de Shabè dépasse largement les cinq mille kilomètres carrés (5000 km²) indiqués ci-dessus car, entre ces deux parallèles, elle déborde sur une partie de l'actuel territoire nigérian notamment d'Oyó du côté de la rivière Oyian. Au Nord, le royaume s'étendait jusqu'au village de Guini, situé à dix kilomètres (10 km) au Nord de Tchaourou ; au Sud, sa limite est représentée par Iwoyé, un village de Kétou ; à l'Est, il est limité par la rivière Oyian et à l'Ouest par le fleuve Ouémé.⁴"

L'ancien royaume de shabè est aujourd'hui réduit dans la commune de Savè situé dans le département des collines.

« Le peuplement du pays Shabè, qui est une mosaïque de peuple, s'est effectué par vagues successives. Il s'agit notamment de la migration et de l'installation des *Idàisa* appelés Ija Okù, ils seraient les plus anciens habitants ayant occupé le territoire du pays Shabè. Après ceux-ci viennent dans l'ordre les Jagùn Oké, les Jalùmon (òmòyìn Oké)" enfant de derrière la montagne " venus de Popo, les sólò venu de ègba, les òmò olódó "les maîtres de la rivière". Sur cette liste des vagues migratoires; nous avons aussi l'installation des òmò Jabatà "enfant de Jabatà" qui se sont fixés près de Qpara où ils gardent le temple d'odùduwà, divinité originaire d'Ifè ; les sèneyin qui étaient les maîtres de terre du village de Wòrògi, ils ont perdu leur privilège avec l'arrivée des gens du Bòkò, les òmò anòn quant à eux ils sont " les maîtres de terre " à Kòkòrò, l'une des plus importante vague migratoire en nombre est celle venue de Bòkò. Cette migration s'est effectuée en deux grandes phases dont la première est constituée des Amusù, les otarà, les agbaken, les senga, les òmò onsa »⁵. « Puis la deuxième, est celle conduite par Babaguidai qui a réussi à préserver le trône de Shabè à ses descendants. Il s'agit

⁴Montserrat P. M., *L'histoire des sàbè et de ses rois*, Paris Maisonneuve et Larose, p.108.

⁵Idem ibidem.

de la ligné Akikenju et ifaà. A côté de ceux-ci, se trouvent l'installation des Fon, des Maxi, des Fùlani (Peuls), des Haussa et des Idàisà de récente installation.»⁶

Carte 1 : La carte montrant les limites traditionnelles du royaume de Shabè

⁶Sikirou (A.), Laurent (A.), et al. : *Notes sur le pays Sàbè : Troisième sommet des rois du Bénin, Sàbè IDADU*, Cotonou, CEDA, 1996, p.24.

Carte 2: La carte montrant le territoire administrative du pays shabè

1-2 Organisation politique du royaume Shabè

En pays shabè, la vie politique est organisée autour de la personne du roi dans le sens d'une sorte de fédération au niveau des villages. Le roi est représenté dans les villages par les Bâlè qui gouvernent en son nom et lui rendent compte⁷. Une fois intronisé, le roi devient la première autorité responsable de l'organisation de la vie politique, économique, judiciaire et religieuse. Selon les propos de Joseph Alamù, la souveraineté du roi s'étend directement sur le royaume et les régions proches. Il explique que le roi administre la justice, règle les différends entre ses sujets, impose des sanctions aux criminels suivant la gravité de leur crime, allant du paiement d'amende à la détention à titre d'esclave et à l'expulsion en dehors du royaume en cas de crime meurtrier et récidive. Le roi a le devoir d'assistance et de générosité surtout en faveur des étrangers qui ont trouvé refuge sur son territoire.⁸ Le roi veille aussi à l'organisation du culte par l'intermédiaire de Aganí Bangajò, responsable des cultes de la montagne de Sàbè. Ce dernier invoque la faveur des dieux pour la prospérité et la protection du royaume. Le roi se fait aider dans ses fonctions par neuf (9) conseillers ou ministres (Agani) désignés dans les lignages non royaux. Ils ont pour rôle d'aider le souverain à prendre des décisions et de constituer un contrepoids au roi lorsqu'il veut abuser de son pouvoir. C'est ce que souligne Palau Marti en notifiant que :

« Dans aucun domaine et à aucun moment, le roi de Sàbè n'a disposé d'un pouvoir discrétionnaire, autocratique. Au contraire, le roi doit tenir compte des avis et des opinions de ses conseillers devant une opposition trop vive »⁹.

C'est donc dire que le roi en pays Shabè ne dispose pas d'un pouvoir absolu, il n'a pas le droit de vie sur ses sujets. Ces décisions sont la synthèse des propositions de ses conseillers ou ministre. Les conseillers interviennent aussi et surtout dans la procédure de désignation d'un nouveau roi, lors de son intronisation et s'occupe de la dépouille du roi en son temps. La liste des neuf (9) conseillers qui entourent le roi se présente comme suit :

-*Agani òloró* : il est le responsable des scarifications faciales sur la personne royale, le nom de son titre dérive de son rôle de maître du poison qu'on utilise pour apprêter les flèches en

⁷ Montserrat (P.M), *Société et religion au Bénin Sàbè Òkpara*, Paris, Maisonneuve et Larose 1993, p.48.

⁸ Entretien avec Joseph Alamù, le 21/01/2016 à Savè

⁹ Montserrat (P.M), 1993, Idem.p. 36.

temps de guerre. Il assure l'intérim après la disparition du roi jusqu'à la désignation d'un autre.

- *Agani Olu otèn* : il est chargé de réveiller le roi chaque matin. Il pouvait aussi informer le roi du plan des ministres contre lui.

- *Agani Olu oṣi* : ce dignitaire est toujours du côté du sacré, il s'occupe de nombreux rituels lors de la cérémonie d'initiation et d'intronisation du roi.

- *Agani bàsale* : il assure le prélèvement des droits de péage en toute saison et assure la traversée du fleuve *oḡè* et de la rivière "*ayin*". Il est choisis dans la lignée des *Djaloùmou*.

- *Agani bangajọ* : il est le responsable des cultes de la montagne de Sàbè akafo et akaba adjagbọ, lorsque le roi offre des sacrifices à ses divinités, *agàni Bangajọ* fait fonction de sacrificateur. Il est choisis dans la lignée des *oṃọ éyin Oké*.

- *Agani basadèn* : il est quotidiennement au service du souverain, il veille au bon ordre de la chambre royale et dresse le lit pour le coucher du soir. *Basaden* reçoit les demandes d'audience à la cour et transmet les convocations pour le compte du roi. Il a aussi la charge de surveiller les prisonniers de guerre capturés par les troupes du souverain.

- *Agani banponèn* : il organise la troupe policière et douanière ; dans son rôle de policier, *agani banponen* assure la protection des commerçants et persécute les voleurs. En tant que chef de la douane, il perçoit les droits de péage. Il héberge et restaure les étrangers venus de très loin pour rendre visite au roi.

- *Agani basọlọ* : il exécute divers rituels auprès du futur roi lors de l'initiation. Plus tard, il intervient aussi dans la préparation de la dépouille du roi. Il peut faire un avertissement solennel au roi, le cas échéant, il le met en rupture grave d'interdire pour l'obliger au suicide. On l'appelle *Baba Qba* c'est-à-dire "le père du roi".

- *Agani pààkó* : il est l'assistant de *basọlọ*, il est directement au service de celui-ci. Il peut être envoyé pour régler les différends entre les personnes dans les villages, en lieu et place de *Basolo*. *Agani pààkó* est aussi le messager du roi »¹⁰.

Les conseillers ou ministres du roi de Shabè ne sont pas logés au palais comme celui du Danxomè. Mais dès qu'ils sont choisis dans leur famille, le palais royal devient pour eux le

¹⁰ Montserrat (P. M.), 1993, op. cit., p. 39.

lieu de travail où ils se rendent tous les jours. Ils assument leur responsabilité à vie. Il faut signaler que ce titre n'est pas héréditaire, mais plutôt rotatif entre les membres de la famille.

‘‘Les *Agani* siègent au conseil du palais tous les vendredis pour traiter toutes les affaires et débattre sur les problèmes du royaume. A cette occasion, tous les conseillers peuvent exprimer leur idée mais le dernier à prendre la parole est *Agani òloró*, après lui plus personne ne parle à part le souverain. Les vendredis sont comme des jours de fête au palais, très tôt le matin, les griots, et les animateurs culturels viennent saluer le roi en récitant ses panégyriques.’’¹¹ « A côté des *Agani*, on trouve dans la cour royale de Shabè des personnes comme : *Agani Amongbé*, *Agani Monsiyà*, *Balogou*, *Ilari*, *Ayaba* (épouses du roi) et *Ina Oba* (mère du roi). Ceux-ci ne sont pas des ministres bien que certains d'entre eux portent le titre de *Agani*, ils jouent des rôles précis et spécifiques : *Agani amongbé* a la charge de confectionner au roi des tissus spéciaux très remarquables à travers sa qualité et sa richesse. De son côté, *Agani Mosiya* administre les terres situées dans la partie Est du royaume. Le *balogùn* quant à lui, est choisi sur la base de ses performances et de sa bravoure pour conduire les opérations de guerre. Les *Ilari* sont les enfants qui, dès le bas âge, sont dédiés à la cour royale pour servir les intérêts du souverain. Ils devraient quitter la cour dès qu'ils se marient. Les *Ayaba* sont les femmes du roi et *InaOba*’’ La mère du roi’’ celle-ci n'est pas sa mère directe, elle est une sœur aînée qui représente les femmes au palais et joue le rôle de la ‘‘ conseillère aux affaires féminines. »¹²

En plus des *Agani*, viennent les *Bàlè* qui sont les représentants du roi dans les villages, ils jouent le même rôle que le roi dans leur village. Ceux-ci aussi sont entourés des personnalités qui participent avec eux à la gestion du territoire dans les villages. Ils ne disposent pas aussi d'un pouvoir autocratique, car ils sont aussi entourés des sages du village qui sont les représentants du peuple et veillent à la bonne gestion du village. Les *Bàlè* règlent les différends entre ses sujets, assurent la répartition des terres, autorisent l'installation des étrangers et prélèvent les taxes correspondantes. C'est ce qu'a remarqué Palau Marti en soulignant que :

« Le bàlè gouverne dans son village, exerce également la fonction d'administrateur et de juge d'arbitre. Le cas échéant, il peut intervenir dans la distribution des terres, il autorise les étrangers à s'installer sur son

¹¹Entretien avec Chabi Marcel, le 19/01/2016 à Savè.

¹²Entretien avec Ogourobi Salomon, le 8 /02/2016 à Savè.

territoire ; veille aux droit de chasse et de pêche et perçoit les redevances correspondantes»¹³.

Ces personnes qui reçoivent une portion du pouvoir du souverain agissent en lieu et place du souverain. Mais, il arrive des fois que le *Bàlè* ne respecte pas les prescriptions du roi. Cette forme d'organisation fédérale du pouvoir en pays shabè participe de l'affaiblissement du pouvoir central et impacte négativement les décisions du souverain. Ainsi se résume la gestion du pouvoir politique en pays Shabè avant l'arrivée des Français. Quels sont alors les facteurs d'acceptation du traité de protectorat avec la France ?

¹³ Montserrat (P. M.), 1993, op. cit., p.25.

CHAPITRE2: Les facteurs d'acceptation du traité avec la France

« A la veille de la conquête coloniale, le pays shabè semblait dans une situation d'insécurité totale qui s'explique par les multiples incursions organisées contre ce dernier par les guerriers du royaume du Danxomè, les Baatombu et les Peuls venus du Nigeria. Le pays Shabè était soumis à une succession de malheurs. Cette situation d'instabilité a favorisé au contact des Français en 1894, l'acceptation d'un traité de protectorat perçu à l'époque comme une sorte de délivrance compte tenu des guerres incessantes qui mettaient en péril la quiétude des populations. »¹⁴ La situation qui prévaut en pays shabè dans la période coloniale est décrite par Palau Marti en ces termes :

« Depuis que le long interrègne s'était installé, l'histoire de shabè était une suite presque ininterrompue d'épisodes tragiques. Certes, l'insécurité était le lot de l'époque dans le hinterland de la côte du Bénin en ce XIX^{ème} siècle la guerre frappait ci et là encore mettant en danger la continuité du vieux royaume »¹⁵

Ainsi, pour bien administrer et marquer positivement son règne, il urge pour le roi *Oba Akinmu* de chercher à conjurer ces crises afin de protéger ses sujets. C'est pourquoi, une fois au contact des Français en 1894, le traité de protectorat fut signé. Présentons maintenant les deux cas de menace retenus.

2-1- La menace des royaumes voisins : cas du Danxomè

Dans le souci d'étendre sa domination sur ses voisins et d'agrandir son territoire, le puissant royaume du Danxomè très ambitieux menait des guerres incessantes contre ses voisins. A ce sujet, Palau Martir souligne que :

« C'est alors que de nombreux fuyitifs des villages maxi de la rive droite l'Ouémé allèrent chercher refuge auprès des Fon de la région de wesè intégrés au royaume de Shabè. Et le roi de Hogbonou de son côté pour se mettre à l'abri du danger Danxoméen va signer le traité de protectorat avec la France »¹⁶.

Ceci témoigne de l'influence du royaume du Danxomè sur ses voisins qui étaient obligés de chercher à s'éloigner ou de solliciter l'appui extérieur pour se protéger. En effet, le royaume shabè a été attaqué, soumis, pillé et même saccagé à maintes reprises par son voisin du Danxomè. Cette crise entraîna le dépeuplement du royaume shabè et de quelques villages

¹⁴Entretien avec, Ayédegue Madeleine, le 12/09/2014 à Savè

¹⁵Montserrat (P. M.), op. cit., 1993, p. 211.

¹⁶Montserrat P. M. op. cit., 1992, p. 247.

situés au sud. Tristement, les gens de Shabè ont encore en mémoire ‘les multiples guerres dévastatrices menées contre eux par les Daxoméens. Cette situation a fait naître à l’époque au Pays shabè l’expression "*Ifon Kodàa.*" Ce qui peut se traduire par : " les Fon sont mauvais" pour exprimer leur haine et mépris qu’ils ont envers ce peuple. Plus grave Les Shabè sont allés jusqu’à défendre à leurs jeunes de ne pas se marier avec quelqu’un du sud car, pour eux, toute personne venue du Sud est Fon, qu’ils qualifiaient de "mauvais".¹⁷ Il faut signaler que cette façon arbitraire de voir les autres n’est plus la même aujourd’hui. Parlant de la menace du royaume de Danxomè sur le royaume de Shabè, les auteurs tels que : Mouléro, Palau Marti, John Igué, respectivement dans leur livre : *Histoire et légende de Chabè, l’histoire des sàbè et de ses rois* et *Chabè Qkpara*, nous renseignent que les rois Guezo, Glèlè et Gbèhanzin, ont attaqué les Shabè jusqu’à l’avènement des Français. Ainsi, Mouléro fait remarquer que:

« La première guerre livrée par le Dahomey contre Chabè fut conduite par Guézo. Ce soldat détruisit cent quarante-trois villages de la région de Chabè. »¹⁸

Cette guerre marque le début des hostilités en pays Shabè, les multiples attaques des guerriers du Danxomè suivies de la menace des Peuls et des Baatombu, vont contribuer à paralyser le pays shabè avant l’arrivée des Français .De son côté, le roi Glèlè a mené aussi des guerres cruelles contre Shabè. L’une de ces guerres est décrite par Palau Marti comme suit :

« En 1865, la direction choisie fut Sàbè. Tout ce qui restait encore debout dans le sud du pays fut dévasté et la région de l’Qkpara totalement saccagée. »¹⁹

Gbèhanzin, le successeur de Glèlè qui n’a fait qu’une courte durée sur le trône du Danxomè, est resté de façon indélébile gravé dans la mémoire des peuples shabè par ses guerres. Il était devenu très influent au point où il s’ingérait dans l’organisation politique du pays shabè. Cette influence est mise en relief par John Igué à travers ce passage :

« Il y a cent ans à peine que le roi Gbèhanzin du Danxomè asservissait sàbè et nommait des toxosu à la tête des villages et des togodo dans les régions. »²⁰

A ce sujet, Djedje Siméon, un de nos informateurs signale que les populations shabè, pour échapper au paiement d’impôt de capitation collecté par les représentants du roi

¹⁷ Entretien avec Djedje Siméon, le 25/09 /2014 à Savè.

¹⁸ Mouléro (T) , "*Histoire et légende de Chabè*" in Etudes Dahoméennes n°2, Nouvelle Série, Juin 1996, p.67.

¹⁹ Montserrat (P. M), *op. cit.*, 1993, p. 231.

²⁰ Idem, p. 37.

Gbéhanzin, vont s'installer dans les champs. Certains pères de famille, pour amoindrir leur dépense, cachent les enfants au plafond de la maison au passage des collecteurs. Cette dépendance humiliante pour les Shabè va conduire à l'acceptation du traité de protectorat avec la France dans l'espoir de retrouver leur liberté.

2-2 L'incursion des Peuls et des Baatombu.

L'influence des Peuls, comme celle des Baatombu, a fortement menacé le royaume de Shabè jusqu'au point où elle était au cœur des discussions pour le roi *Qba Akinmu* à la rencontre du Blanc. L'invasion des Peuls en pays shabè serait liée à l'affaiblissement du royaume d'Oyo par la crise interne qui donna libre cours aux Peuls. Ils sont devenus maîtres incontestés dans certaines régions d'Oyo, situation qui, de façon inconditionnelle, expose le pays shabè à la menace des Peuls. Ces derniers organisèrent une terrible guerre contre les Shabè au cours de laquelle de nombreux villages seraient détruits et abandonnés. D'après Mouléro, la guerre des Peuls se situe vers 1848. Il l'a décrite comme suit :

« Les fùlani ravagèrent fermes et villages dans la zone Nord de l'Opara et de grosses agglomérations furent également attaquées, notamment Ikemon et Kòkòrò. »²¹

Cette menace des peuls sur les shabè a laissé de tristes souvenirs dans la mémoire des rescapés. Le pays shabè s'est retrouvé dans un cycle infernal d'insécurité et de persécution.

Quant aux Baatombu, ils ont aussi mené des guerres sanglantes de pillage et d'enlèvement contre les Shabè malgré l'existence d'une relation de plaisanterie entre Bariba et Shabè, appelée « système de parenté cathartique réciproque » ceci signifie phénomène social en face duquel s'éclipsent tous les complexes barrières et réticences de nature à entraver la bonne coopération entre les deux peuples²². Elle permet aux Bariba et Shabè de se sentir réciproquement chez eux lorsqu'ils se trouvent sur le territoire de l'un ou de l'autre. Au sujet de la disparition tragique d'*Qba Otewa*, nos informateurs rapportent que ce sont les Shabè eux-mêmes qui auraient invité les Baatombu à destituer le roi. Même si les Shabè et les Baatombu actuels ne rapportent que les événements qui justifient une relation de bons voisinage entre eux, en raison peut-être de la méconnaissance de leur histoire ou d'une omission volontaire de l'aspect des rivalités qui ont existé par le passé ; il est aisé de constater le poids de la menace des Baatombu sur le royaume de Shabè. D'après les propos du roi

²¹ Montserrat (P.M.), *L'histoire de Sàbè et de ses rois, Sabè-Qkpara*, op. Cit.1993, p. 9.

²² Sarate, (A.B.), *Contribution à l'étude des rapports historiques entre Bariba et les Tchabe pendant la période précoloniale*. Mémoire de maîtrise en Histoire, Université Nationale du Bénin, 1993, p.56.

Akinmu rapportés par l'administrateur Toutée, le roi comptait sur les Français pour le délivrer de la menace Baatombu. C'est cela qu'il explique en ces termes :

«...les Baribas sont encore plus insupportables, car on ne peut mettre le pied hors d'un village sans être exposé à être assailli par leurs brigands. si on est nombreux, ils sont trop poltrons pour nous attaquer, mais un pauvre cultivateur qui travaille seul dans son champ, un colporteur qui se rend avec sa femme au village voisin, sont enlevés en un clin d'œil par les cavaliers.»²³

Telle est la situation d'insécurité et d'instabilité qui a concouru à l'acceptation du traité de protectorat avec la France en 1894. C'est en cherchant la porte de sortie face à cette crise d'insécurité pour se mettre à l'abri des menaces de ses voisins que les autorités traditionnelles en pays Shabè ont accepté sans condition le traité de protectorat proposé par les Français.

Ainsi, au terme du développement de la première partie de notre étude, nous pouvons déjà retenir que, c'est le problème d'insécurité auquel le pays shabè est confronté qui a favorisé la signature du traité de protectorat.

Quels sont les avantages que le pays shabè en a tirés? C'est à cette interrogation que nous tâcherons de répondre au chapitre suivant.

²³Toutée (J.G.), *Dahomey, Niger, Touareg : Récit de voyage*, Paris, Armand Colin et Clé éditeurs, 1897, p. 98.

DEUXIEME PARTIE
LA SIGNATURE DU TRAITE ET SES
CONSEQUENCES

CHAPITRE 3 : Les avantages du traité avec la France

Le traité de protectorat signé entre la France et le royaume shabè a eu des conséquences positives et négatives sur le royaume shabè. Dans un premier temps, la signature du traité a permis de rétablir la stabilité et la paix dans le royaume. Puis dans un second temps, elle a permis l'émergence des infrastructures en pays shabè et l'urbanisation du royaume avec la naissance de nouveaux quartier.

2-1 La stabilité du royaume

La signature du traité de protectorat avec la France a apporté aux populations du royaume de Shabè comme l'espérait d'ailleurs le roi *Oba Akinmu*, un soulagement total en ce qui concerne la résolution du problème d'insécurité. Qui est-il ? Qu'a-t-il fait ?

Akinmu est le roi qui était sur le trône au moment où les Français s'installèrent à Shabè. Il est né de *Afuda Ikwé* et de *Dogani*. A sa naissance, il a reçu le nom *Olùnon* qui signifie "l'enfant que Dieu a nourri et choyé" ; son nom religieux est Mamadou. Il est intronisé sous le nom *Akinmu jiwa* vers 1888 en 8^{ème} position sur la liste des treize rois de la deuxième génération à Shabè. Il est le successeur de *Alamù Atonlùtè*. *Akinmu* paraît le plus valeureux et aimé par la majorité de ses sujets au regard des réalisations intervenues sous son règne qui d'ailleurs est le règne le plus long selon les données historiques et les écrits des administrateurs coloniaux. L'administrateur G.T. Toutée le décrit *comme « un homme de belle taille, ni gras ni maigre et d'un noir franc. La figure écrasée, comme tous les nagos, il ne paraissait guère intelligent, bien qu'il le fût réellement. »*²⁴ Il s'est opposé à la délimitation frontalière et les travaux forcés imposés par l'autorité coloniale. Les calamités qui ont découlé de cette opposition ont contraint *Akinmu* à l'exil à Porto-Novo de 1902 à 1910, l'année à laquelle il fut libéré et réinvesti dans ses droits. Il est promu chef de canton en 1915, titre qu'il a porté jusqu'à sa mort en 1925.²⁵ Une mort qui aurait été commanditée par l'administration coloniale.

En effet, le traité conclu entre les Shabè et la France le 30 janvier 1894 comporte 10 articles et met les Shabè à l'abri des menaces des peuples voisins.

Ces articles sont les suivants :

²⁴Toutée (G), op cit., p.102.

²⁵Raoul (A.), Pierre (A.) et Alii, *Festival des arts et cultures en pays shabè : communauté Shabè N°014*, juillet : Août / Septembre 1998.p.40.

Article 1^{er} : Le roi et les habitants de la confédération des Nago de Savè, heureux d'avoir reconquis leur indépendance, se placent sous le protectorat et la suzeraineté de la France, leur libératrice.

Article 2 : La confédération des Nago de Savè sera gouvernée d'après les mœurs et coutumes du pays dont les institutions seront respectées.

Article 3 : Les habitants du pays de Savè s'engagent à tenir ouvertes toutes les routes conduisant du Nord au Sud , à laisser librement circuler les voyageurs et les commerçants et en général, tous ceux qui désireront traverser leur pays pour aller faire le commerce dans les territoires soumis directement à l'autorité de la France ou protégés par elle.

Article 4 : Les commerçants et les traitantes françaises ou protégés par la France pourront s'établir librement dans le pays pour y fonder des comptoirs ou établissements après autorisation du gouvernement français, le roi et tous les chefs s'engagent à favoriser de tout leur pouvoir les Français ou protégés de la France.

Article 5 : Nul ne peut s'établir dans le pays de Savè pour y entreprendre des travaux d'utilités publiques, une exploitation agricole ou minière sans l'autorisation du gouvernement français.

Article 6 : Le roi et les chefs s'engagent à faciliter notamment par des concessions de terrains, l'établissement de postes, routes, chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et voies de communication de toute nature, si la France en juge utile la construction.

Article 7 : Les habitants de la confédération des Nago de Savè auront des routes ouvertes dans toute l'étendue du territoire français et des pays protégés par la France. Ils seront protégés par les représentants de l'autorité française dans les possessions françaises du littoral.

Article 8 : Toutes contestations entre les habitants de Savè et les pays circonvoisins ,ou les indigènes originaires des régions directement administrées par la France, seront jugées par le Résident de France à Abomey chargé de l'exercice du protectorat avec appel au chef de la colonie du Bénin.

Article 9 : Le roi et les peuples de la confédération des Nago de Savè s'engagent à ne jamais faire la guerre à leur voisin et à ne pas laisser traverser leur territoire par des troupes de guerriers armés sans en avoir reçu l'autorisation du chef de la colonie.

Article 10 : Le présent traité fait en quadruple expédition et provisoirement exécutoire aura son effet plein et entier dès que le gouvernement français aura donné avis de sa ratification.

Fait à Savè, le 30 janvier 1894²⁶.

Par ce traité signé entre Sérïki (commis à la tâche par le roi *Akinmu*) et Victor Ballot, l'intervention des Français était salutaire en pays shabè, car elle a favorisé le retour des populations qui avaient fui les villages et le royaume. Désormais, ces populations pouvaient mener leurs activités en toute quiétude. C'est pendant cette période que le pays Shabè aurait connu un rayonnement splendide, les étrangers pouvaient s'installer pour mener leurs activités commerciales. L'affluence était forte en pays shabè selon Honorine Oloukoï en raison de :

« Sa situation au point de jonction des routes caravanières, allant à Cotonou et à Lagos, Savè est la réédition de la tour de Babel on y parle toutes les langues : nagot, dahoméen, yoruba, dendi, bariba, djerma. »²⁷.

Cette cohabitation des différents groupes ethniques en pays shabè reste jusqu'à nos jours inchangée. « Le quartier *Zongo* était devenu à l'époque un centre important d'accueil pour les étrangers. La signature du traité de protectorat avec la France a favorisé l'accroissement de la population, qui s'est accompagné de la construction des infrastructures immobilières et routières. »²⁸.

2-2 La construction de quelques infrastructures

Après la signature du traité de protectorat avec la France, la menace des royaumes voisins sur le royaume de Shabè est écartée, le repeuplement de la ville s'est effectué et le pays shabè est devenu un centre important pour l'administration coloniale. De ce fait, il bénéficie de la construction de plusieurs infrastructures qui concourent à son rayonnement. Au nombre de ces infrastructures, figure la construction de la ligne ferroviaire qui a atteint le pays shabè en 1911 et qui aurait favorisé d'ailleurs l'urbanisation, le lotissement et le développement du Pays shabè. En effet, la construction de la ligne ferroviaire a permis au pays Shabè de jouer le rôle de transit pendant environs vingt-cinq ans (1911 à 1936). Il a tiré profit de cette situation pour se développer avec l'implantation de plusieurs maisons de commerce. Il s'agit notamment de :

« La compagnie française de l'Afrique occidentale, la société industrielle et commerciale de la côte d'Afrique, la compagnie française de coton colonial, la société Fourier sicault calpin, la maison Fabre et

²⁶ Karl (E.) : *Les traités de protectorat français dans le Dahomey 1892-1894*, tome 2, p.365.

Lire l'intégralité du protocole du traité de protectorat avec l'emprunt des signataires et l'acte additionnel dans l'annexe.

²⁷ Boutonnet (commandant) : lettre N°194 adressée au gouverneur de la colonie à Porto-Novo. Savè, le 27/12/1910.

²⁸ Entretien avec Ikoupolou Mathieu, le 17 /02 /2016 à Cotonou.

compagnie, la société graff wurmli sandreson, la maison singellos, la walkden, la Dani, la john holt, la Scoa, la maison Victor, la maison Michant et diot, le comptoir de monsieur Graziani. »²⁹.

L'installation de toutes ces maisons en pays shabè témoigne de l'intérêt que les Français accordent à ce cercle. « Aussi, faut-il remarquer que l'implantation des comptoirs commerciaux a favorisé le lotissement du quartier *Zongo* qui est le centre commercial des caravaniers, des agents de maison de commerce, les fonctionnaires de l'administration coloniale et les cheminots béninois et nigériens. Ce quartier serait devenu par la suite le lieu par excellence d'implantation de tous les grands magasins des étrangers et ceux de quelques commerçants locaux. L'autre apport majeur de la construction de la ligne ferroviaire est la naissance d'un nouveau quartier dénommé dépôt en raison du rôle qu'il joue. C'est le lieu d'embarquement des matériaux de l'organisation des chemins de fer Bénin-Niger (OCBN ex OCDN) et marchandises des entreprises commerciales. »³⁰ C'est aussi le quartier dortoir pour les cheminots. L'arrivée des Français en pays shabè a contribué à l'urbanisation et l'aménagement avec la construction des infrastructures dont :

« La résidence du commandant, les PTT, le dispensaire, le grand garage en pierre pour le service automobile, les maisons de l'agriculture, les bureaux de l'inspection du cercle du Nord, le campement de passage destiné à abriter les fonctionnaires européens revenant du Nord, le camp des gardes, le centre culturel français... »³¹

Ces infrastructures installées en pays shabè visent à servir l'intérêt des Français parce qu'ils étaient devenus très nombreux. Le pays shabè était devenu très attrayant au point que l'administrateur Chapon, chef du Bureau des affaires politiques en tournée, estimait que :

« Savè me paraît tout indiqué comme résidence du commandant. Pourquoi ne le ferait-on pas ? »³²

Cette interrogation du gouverneur met en relief le niveau d'urbanisation que le pays a atteint en ce temps là. A cela s'ajoutent la construction du nouveau palais royal au quartier 'afin,' la construction de la grande mosquée et l'inauguration de l'école coloniale en 1911

²⁹Rapports mensuels du cercle de Savè, De mars 1910 à mars 1919.

³⁰ Entretien avec Ikoupolou Mathieu le 17 /02 /2016 à Cotonou.

³¹Raoul (A.), Pierre (A.) et alii : op.cit., 1998, p.15.

³² Lettre de l'administrateur Chapon, chef du Bureau des affaires politiques à Monsieur le Gouverneur du Dahomey et dépendances (Porto-Novo) au sujet de transfert du chef-lieu de cercle de Savalou. Savalou, le 10 juin 1911.

avec 34 écoliers au début³³. Ce sont là autant de retombées bénéfiques du traité de protectorat avec la France au temps du roi *Akinmu*. Mais il convient maintenant d'être plus prudent dans le jugement porté sur les réalisations sociales du régime colonial, car cette période était beaucoup plus difficile pour les Shabè jusqu'au point où ils ont tenté de se soustraire de la domination française.

³³ Monserrat (P. M.), op. cit., 1993, p. 257.

CHAPITRE 4 : Les mobiles de la remise en cause

Les difficultés issues de la signature du traité de protectorat, vont contraindre les populations *Shabè* à se soulever contre le système colonial. La tracée arbitraire des frontières entre le Dahomey et la colonie anglaise du Nigeria, l'emprisonnement du roi *Akinmu* et la nomination de *Adido* comme chef de canton ont aiguillonnés la colère des populations contre l'administration coloniale. Ainsi les populations ont tenté deux actions majeures qui se sont soldées par des échecs.

2-3 Le mécontentement des autorités traditionnelles face à la délimitation de la frontière entre le Dahomey et le Nigeria.

Tenant compte des dispositions de la conférence de Berlin³⁴, les Français et les Britanniques ont procédé à la délimitation de la frontière entre le Dahomey et l'Etat yoruba d'Oyo, une partie de l'actuel Nigeria. Sans prendre en compte les réalités sociolinguistiques et culturelles, les Français et les Britanniques ont scindé les familles qui vivaient ensemble. De ce fait, une partie du royaume de *Shabè* se trouve rattachée à l'Etat yoruba d'Oyo tandis que la grande partie est incluse dans la colonie du Dahomey. Cette délimitation semble n'avoir pas reçu l'assentiment des autorités traditionnelles du royaume de *Shabè*, qui avaient à leur tête le roi *Akinmu*. Le roi et les membres de sa cour ne voulaient pas se séparer de leurs parentés que sont les Yoruba. C'est ce qu'a souligné le professeur John Igué lorsqu'il dit:

«C'est avec une profonde déception que les Sabè assistent au partage de leur royaume à partir de la délimitation des frontières qui s'est opérée au niveau de la rivière Qpara.»³⁵.

Les *Shabè* n'ont pas approuvé le fait qu'ils soient rattachés à la colonie du Dahomey et dépendances, pour eux c'est qu'ils sont encore dans le collimateur du royaume du Danxomè qu'ils évitaient. « Face à la délimitation des frontières qui pour les *Shabè* est arbitraire, les ruses et manœuvres seront mises en œuvre pour se soustraire de la domination française.

³⁴ « On peut considérer néanmoins que la France et l'Angleterre se conformant aux principes admis à la conférence de Berlin, ont virtuellement réglé leur différend sur la côte occidentale d'Afrique. » *Étude sur la rivalité d'influence entre les puissances européennes en Afrique équatoriale et occidentale depuis l'acte général de Berlin jusqu'au seuil du XX^{ème} siècle. Revue française d'histoire d'outre-mer* année 1961 volume 48, N° 170, pp.58-59, consulté le 8 mars 2016 sur le site www.google.com.

Vois aussi Mkarousky (h.), *Afrique d'hier et d'aujourd'hui*, Casterman, Eglise vivante 1964, p.34.

Ainsi, les Européens prirent-ils jusqu'en 1910 possession de l'intérieur du continent africain déterminant dans une large mesure les frontières nationales des Etats africains actuels, parfois en fonction des données géographiques, le plus souvent sous l'effet du hasard et sans tenir compte des entités raciales, historiques ou culturelles du monde africain.

³⁵Igué (O.J.P.) : *Les sabe-Qkpara, aperçu historique*, 2005, p. 34.

Ainsi, le roi *Akinmu* aurait envoyé des émissaires à *Alafin* d'Qyq et *Alake d'Abèokuta Qba Gbadebo* pour solliciter leur appui afin de l'aider à intégrer la même autorité coloniale qu'eux (colonies Britanniques). »³⁶ C'est, cette tentative d'évasion et du déplacement des bornes de délimitation de *Qkpara* vers *ofè* (Ouémé) qui aurait conduit le roi *Akinmu* et certains de ses partisans en prison. Selon le témoignage rapporté par Mouléro:

« Mouhamadou fit envoyer au roi d'Qyq par Chabi Ogbon Onibon, Koudoro et Worou Omousselo un bœuf et une dent d'éléphant de moyenne grosseur. Ses ennemis notamment un lépreux opulent du nom de Biaou Oguini allèrent dire à l'administrateur, par le truchement de l'interprète que le roi avait l'intention de se rendre en territoire anglais et que, s'il voulait se convaincre de la vérité de leur affirmation, il n'avait qu'à surveiller le retour des envoyés du roi. L'administrateur suivit le conseil. Lorsque les envoyés du roi reviennent ils tombèrent entre les mains des gardes de l'administrateur qui les amenèrent à la résidence. On les interrogea sur l'objet de leur intrusion en terre anglaise, mais leurs explications et celles de Mahmadou lui-même ne leur évitèrent pas d'être arrêtés et conduits ensemble à Savalou, puis à Porto-Novo, où ils furent détenus pendant huit ou neuf ans. »³⁷

Ainsi, *Qba Akinmu* fut emprisonné à Porto-Novo durant une année (1903) et assigné à résidence." Mécontents du fait que leur roi soit en prison, les *Shabè* multipliaient les actes de violence. L'administration coloniale a très tôt compris leur intention et a procédé à la libération du roi *Akinmu* en 1910. Cette libération a permis de désamorcer la crise qui était presque au bord du gouffre. Les populations ont manifesté leur joie de retrouver leur roi. *Akinmu* sera nommé chef de canton par l'autorité coloniale en 1915. C'est à partir de là que la royauté a amorcé son déclin, le caractère sacro-saint du roi est désormais bafoué ; le roi qui ne devrait sortir que les nuits était obligé en tant que chef de canton de se porter à toutes les réunions convoquées par le chef de poste. La banalisation de la fonction du roi et les difficultés qu'engendrent la pratique du portage, les travaux forcés et le recrutement militaire ont contribué à surgir la crise."³⁸

4-2 La perte de prérogative des autorités traditionnelles et les travaux forcés.

A partir de la déportation du roi *Akinmu* et de ses partisans à Porto-Novo par l'autorité coloniale, la désorganisation de la structure politique et la perte de prérogative des autorités traditionnelles ont commencé. Elles se sont manifestées par l'ingérence des envahisseurs dans

³⁶ Entretien avec David Chaffa, le 22/01/2016 à Savè.

³⁷ Mouléro, (T.) op.cit., 1964. p. 83.

³⁸ Igue (O. J. P.) op.cit., 2005, p.38.

la gestion des institutions politiques des autochtones. Ce qui constitue une violation de l'article 2 du traité de protectorat qui dispose :

« La confédération des Nago de Savè sera gouvernée d'après les mœurs et coutumes du pays dont les institutions seront respectées. »³⁹

La nomination du roi *Akinmu* comme chef de canton ne respecte aucune règle coutumière du pays shabè. C'est pourquoi, mécontents du non-respect de l'article 2 du traité et de la désorganisation des structures politiques qu'a engendrée cette violation du traité, les Shabè vont se retirer de la gestion des affaires coloniales. Ainsi, l'administration coloniale sera obligée, en vertu des dispositions de l'arrêté portant réorganisation du commandement indigène au Dahomey, pour s'appuyer sur les étrangers afin d'administrer le Cercle de Savè. Car, le choix des chefs cantons doit se faire selon deux critères qui sont :

- le choix des éléments issus des anciennes familles régnantes
- le choix parmi les étrangers acquis à la cause coloniale⁴⁰.

Puisque en pays shabè, les autochtones éprouvent le désintéressement, c'est le deuxième critère qui sera appliqué. Ainsi, « Adido qui serait originaire de Kétou, ayant passé un long séjour à Abomey, fut nommé premier chef de canton à Savè en 1902 »⁴¹. Par cette nomination, il devint le premier serviteur des Français dans le cercle de Savè. Cette nomination qui place Adido au-dessus des autochtones n'est pas du goût des shabè qui se voient spoliés de leur prérogative de diriger les étrangers sur leur territoire. A ce mécontentement s'ajoutent les difficultés soulevées par l'imposition des travaux forcés que les Shabè appellent "*Ishè imedé*", et le recrutement militaire lors de la première guerre mondiale. L'administration coloniale oblige les autorités traditionnelles à aller au-delà de leur pouvoir en exigeant d'eux la fourniture de jeunes valides pour la main d'œuvre et le portage, l'une des principales raisons de création du poste de canton de Savè. Le chef de cercle a expliqué l'objectif de création de ce poste en ces termes :

« Le poste de Savè n'a été créé qu'en vue d'assurer le portage sur une route à l'est de la colonie. »⁴²

Mais la pratique de cette activité très difficile fut si oppressante que la population fût contrainte d'y opposer une farouche résistance. La déstabilisation du pouvoir politique

³⁹Karl (E.), op. cit., 1970, p 365.

⁴⁰ Arrêté portant réorganisation du commandement indigène au Dahomey-circulaire sur l'exercice du commandement indigène. Porto-Novo, imprimerie du gouvernement, p.24.

⁴¹Igue (O. J. P.) op.cit., 2005, p.35.

⁴²Rapport de l'administration coloniale dans le cercle de Savè, le 24 janvier 1901.

entraînée par cette activité est mentionnée par p. Mercier que cite le professeur John Igue. Il note ce qui suit :

« La question du portage a été une épreuve capitale pour l'organisation du royaume(...), elle a été l'occasion d'abus du pouvoir imposé au roi qui essayait de s'y dérober »⁴³.

Cette situation va faire aiguillonner la colère des Shabè, jaloux de leur coutume. Ainsi, ils vont développer les actes de manifestation contre l'autorité coloniale afin de pouvoir retrouver leur liberté. Comment les Shabè ont-ils manifesté leur opposition contre le système colonial ? Ont-ils atteint leur objectif de remettre en cause l'autorité coloniale ? C'est à ces interrogations que nous tâcherons de répondre dans la troisième partie de notre travail.

⁴³Igue (O. J.P.) op.cit., 2005, p.37.

TROISIEME PARTIE
LES MANIFESTATIONS DE LA CONTESTATION
DE L'AUTORITE COLONIALE ET L'ECHEC DE
LA LUTTE

CHAPITRE 5: Les actes de contestation

A la suite de la désorganisation de la structure politique du royaume et de l'abus du pouvoir par l'autorité coloniale, la population shabè va manifestement s'opposer à l'autorité coloniale. C'est par la migration vers l'Etat voisin du Nigeria, le boycott des travaux imposés par l'administration coloniale, la rébellion et la contestation idéologique que les peuples shabè vont tenter de remettre en cause l'autorité coloniale. Mais cette démarche enclenchée n'a pas connu de succès pour deux principales raisons. La première est liée au manque d'unité entre les autochtones puis la seconde est due à la supériorité technique de l'envahisseur. Comment se sont manifestés la migration et le boycott des travaux dans le cercle de Savè ?

5-1 La migration et le boycott

Pour sortir de l'assujettissement auquel les Shabè étaient soumis par la puissance coloniale, ils ont opté pour la migration et le boycott. Ainsi, les populations fuyaient vers la colonie anglaise du Nigeria pour échapper au paiement d'impôt, au recrutement des soldats lors de la Première Guerre mondiale et à l'exécution du portage imposé par l'administration coloniale. A ce sujet, Palau Marti signale que :

« Au moment de la collecte de l'impôt, il était facile d'échapper aux percepteurs, passant en territoire britannique, sur la rive opposée ».

Cette méthode consiste à faire le vide devant le colonisateur pour échapper à la collecte d'impôt. Plus grave, les personnes acquises à la cause de Qba Akinmu qui s'opposait à l'autorité nouvellement instaurée sont persécutées et contraintes de chercher refuge de l'autre côté de la rivière pour échapper aux sanctions.

«Telle fut le cas de Ojo, fils de Yèbà »⁴⁴

Ce dernier visé par l'administration coloniale a dû s'enfuir pour aller s'installer au Nigeria. De même ceux qui ne se sont pas migrés refusent d'exécuter les travaux qui leurs sont demandés par l'administration coloniale. Cette façon de se comporter créait l'insomnie au commandant de cercle qui notifia, dans un rapport, sa désolation en ses termes :

« J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de constater que beaucoup de villages sans refuser d'exécuter les ordres qui leur sont donnés ne les exécutaient pas. »⁴⁵

⁴⁴Montserrat (P. M.), *L'histoire de Sàbè et de ses rois, op. cit., 1993, p.253.*

⁴⁵Rapport mensuel du cercle de Savè, juin 1913.

Ces propos témoignent le niveau de désobéissance et du boycott des injonctions du dominateur. De même, Oloukoï souligne que :

« Il arrive des cas où la population refusait l'exode, et tout en restant au pays elle résistait de façon efficace et prudente en s'attaquant aux symboles du pouvoir colonial. »⁴⁶,

Ces différentes déclarations mentionnées dans le rapport de l'administration coloniale confirment la témérité des Shabè qui se montrent difficilement influençables. Un autre aspect confirmant la désobéissance et le boycott est le fait que, les administrateurs du cercle constatent qu'une charge administrative de 45 kilogrammes trouvait difficilement de preneur tandis que celle de 60 à 70 kilogrammes destinée aux autochtones eux-mêmes est facilement transportée. C'est cela qui a conduit le commandant à faire remarquer que :

« Les gens du Cercle de Savè ont certainement une mentalité sensiblement différente de celle des autres Cercles. Le Nagot a mauvais esprit et il est paresseux en dehors des autres défauts qu'il a. »⁴⁷

C'est le caractère agressif des populations shabè contrairement à ceux de Savalou, qui a suscité ce constat du commandant qui va jouer contre les Shabè en 1920. En effet, lorsqu'il était question dans la colonie du Dahomey de faire des réformes politiques et administratives pour comprimer les dépenses de la colonie afin de faire face à la crise économique des années 1920-1921⁴⁸. Les commandants de Cercle n'ont pas hésité à rattacher le Cercle de Savè à celui de Savalou, bien que Savè remplissait mieux les conditions telles que : importance numérique de la population, diversification des groupes ethniques, multiplicité des activités avec la prépondérance des activités commerciales et administratives. A cela s'ajoute la présence de nombreux bâtiments administratifs. L'analyse faite des différents rapports établis par l'administration coloniale, bien que peu transparente sur certains faits que nos informateurs ressassent laisse transparaitre les difficultés que les Français ont rencontré en pays shabè dans la mise en œuvre du système colonial. Depuis que le roi était absent du territoire, les populations, pour marquer leur désapprobation, refusent de fournir des porteurs et sont très agressives envers les Blancs et leurs collaborateurs. Le commandant s'est plaint maintes fois de ce que les villages se vident pour échapper au paiement d'impôt et aux travaux forcés.

⁴⁶ Oloukoï (H.), op. cit., 1993, p.61.

⁴⁷ Rapport mensuel du cercle de Savè, Février 1914.

⁴⁸ Oloukoï (H.), op.cit., 1993,p. 55.

5-2 La rébellion et la contestation

Les actes de rébellion dans le cercle de Savè nous sont fournis non seulement par le contenu des rapports de l'administration coloniale, mais aussi et surtout par la version orale recueillie auprès des personnes ressources qui ont eu les échos de certains faits de la période coloniale. "Tout a commencé par l'initiative prise par les Bâlè de Kabua et de Idio qui, déjà en 1901, s'étaient opposés au portage en se rendant à la résidence du commandant au nom de leurs administrés pour protester contre le portage et ses effets. Une activité qui ruinait les éléments valides de la population. Mais le commandant n'a pas daigné l'acte posé il a emprisonné les deux Bâlè⁴⁹" Plus la présence française durait, plus l'oppression s'intensifiait, de même, les victimes multipliaient les actes de violence et de rébellion. Ainsi, en 1919, les populations se sont montrées prêtes à l'éclatement d'un conflit en s'attaquant à la résidence du chef de canton de Kilibo. Ce comportement des populations est retracé par Honorine Oloukoï qui souligne que :

« En 1919, alors que les officiels et la population célébraient dans l'enthousiasme et l'insouciance la fête du 14 juillet, des inconnus incendièrent le Tata du chef de canton de Kilibo. »⁵⁰

Cette façon d'agir témoigne la volonté affichée des populations de se débarrasser du colonisateur afin de vivre librement. Les informations recueillies sur le terrain auprès des personnes ressources, viennent compléter la liste des actes déterminants que les populations ont posé dans le but de retrouver leur indépendance. En effet, selon Bachabi Saïdou, "ce sont les anciens combattants revenus de la France après la Première Guerre mondiale qui ont fait soulever la population contre l'administration coloniale. Ces anciens combattants, pour avoir vécu en France, trouvaient injuste le comportement des Français dont leurs gardes de Cercle organisèrent des journées de rafle des cabris et poulets des populations". Selon le récit de Bachabi Saïdou:

« Un jour, en raflant les bêtes des populations, les gardes de Cercle ont été interceptés par les troupes de Oké Akanro et de Agbadjé deux anciens combattants qui ont pris le devant du mouvement de révolte. Les gardes de Cercles étaient sérieusement battus et les butins leurs sont arrachés, mais les auteurs de cette révolte étaient arrêtés et emprisonnés par l'administration coloniale, ils n'ont été libérés que le soir. »⁵¹

⁴⁹Igue (O. J. P.) op.cit., 2005, p.37.

⁵⁰ Oloukoï (H.), op. cit., 1993, p.65.

⁵¹Entretien avec Bachabi Saïdou, le 20 /01/2016 à Savè.

Ce comportement des gardes de cercle qui ne figure pas dans les rapports de l'administration coloniale au niveau de la mairie de Savè est évoqué chez les Holli aussi. Malgré la violence exercée sur les acteurs de cette révolte, d'autres mouvements seront entrepris. D'après Joseph Alamu abondant dans le même sens, il fait remarquer de son côté que, Aboudou Tacho et sa troupe vont s'indigner contre l'exploitation de la population par les gardes de cercle, en mettant fin au repas rotatif que fournit chaque quartier aux prisonniers sur instruction des gardes de cercle. Selon le témoignage recueilli, on retient que :

« Les gardes de cercle exigeaient de chaque patriarche quartier par quartier de fournir de façon rotative la nourriture aux prisonniers du cercle. Et lorsque la qualité du mets est jugée inappréciable, le patriarche de ce quartier et les autres membres seront sanctionnés. Dépassé par la situation, Aboudou Tacho le patriarche du quartier Boboï a attendu le tour de son quartier pour mettre fin à cette pratique. Il a recommandé qu'un repas inappréciable soit préparé et présenté aux gardes de cercle. Au lieu de confier la nourriture à une délégation comme à l'accoutumé, il a lui-même suivi la troupe des jeunes qu'il a mobilisés, une fois sur les lieux lorsque les gardes de cercle faisaient leur reproche sur la qualité du mets, il a ordonné ses troupes de les assommer. Il a ensuite menacé le commandant de Cercle lui-même, il a fallu l'intervention du gouverneur de la colonie en tourné pour le calmer et mettre définitivement fin à cette pratique. »⁵².

Les deux récits que nous venons de relater expliquent la détermination des populations à renverser les rapports de force entre le dominateur et elles afin de se libérer de la domination coloniale. Ces récits témoignent aussi le rôle qu'ont joué les anciens combattants dans l'éveil de la conscience du peuple shabè. Soulignons que ce comportement des anciens combattants est caractérisé par le fait que ces derniers ont vécu en France pendant la période de la première guerre et connaissent quelques notions de droit et de liberté. C'est pourquoi, ils trouvent injuste l'attitude des Français et s'engagent à défendre la liberté du peuple shabè. A côté du rôle déterminant qu'ont joué les anciens combattants, se trouve le comportement des autorités traditionnelles qui se montrent assez rusées à travers certains actes. Ce sont les actes qui, a priori, ne sont pas violents mais dont ces effets seraient lourds de conséquences sur l'envahisseur en cas de réussite. Il s'agit notamment du fait que les Shabè ont eu l'ingénieuse idée de rendre l'existence difficile aux Français et à leurs collaborateurs dans le cercle de Savè, en refusant d'alimenter le marché en produits agricoles.

⁵²Entretien avec Joseph Alamu, le 21/01 /2016 à Diho.

« En octobre 1917, les agents de l'administration s'étaient plaints au commandant de cercle du refus des autochtones d'alimenter le marché en produits céréaliers. »⁵³

C'est ainsi que les femmes en pays shabè ont participé à la lutte aux côtés des hommes. Ce refus d'alimenter le marché met à mal l'administration coloniale et leurs alliés. Aussi, faut-il noter que « les populations Shabè ont ourdi un complot pour déplacer les bornes marquant la délimitation de la frontière de l'Qkpara vers l'Ouémé pour signifier que c'est le territoire de la colonie anglaise, (le Nigeria), qui s'étend jusqu'à là. Ils ont agi ainsi pour pouvoir intégrer cette colonie, mais en vain ».⁵⁴ Il convient donc de remarquer que toutes les actions et astuces menées par les Shabè pour s'extraire de la domination coloniale n'ont pas abouti. Ils sont contraints à l'échec dans cette lutte pour plusieurs raisons dont le chapitre suivant se chargera de présenter.

⁵³ Oloukoï (H.), op. cit., 1993, p.65.

⁵⁴ Igue (O.J. P.) op.cit., 2005, p.34. Confirmé par l'entretien avec David Chaffa, le 22 /01/2016 à Savè.

CHAPITRE 6: Echec de la lutte

La lutte anticoloniale enclenchée a échoué pour deux principales raisons : raisons internes et raisons externes.

La première est caractérisée par le manque d'unité et de cohésion entre les populations en raison du caractère égoïste de certaines personnes. De même les conflits internes liés aux rivalités d'accèsion au trône vont contribuer à la fragilité des populations dans la lutte, ainsi que l'influence des missions d'évangélisation.

La seconde raison s'explique par la supériorité technique et diplomatique des envahisseurs qui ont su opposer les populations entre elles.

6-1 Les raisons internes de l'échec

La volonté des Shabè de remettre en cause l'autorité coloniale dans le Cercle de Savè a échoué. Il est donc important de passer en revue ce qui a pu être à la base de cet échec. Les raisons ici ne sont pas spécifiques ni différentes du cercle du Mono chez les Sahoue, dans l'Atacora chez Kaba. Il s'agit d'une part du manque d'unité et de soutien entre les autochtones. Ces derniers ont tout le temps évolué en rangs dispersés pour des raisons de prestige et d'intérêt personnel. C'est le cas de Adido et ses partisans très favorables aux envahisseurs. Ces derniers rançonnent les autochtones et courtisent les Blancs dans l'espoir d'obtenir de la part de ceux-ci des dons et des avantages particuliers. A travers ce comportement, Adido était en mauvaise posture avec le roi Akinmu qui disait :

« *Si Adido ne mourrait pas avant moi, il "gâterait la ville"* ». ⁵⁵

Cette affirmation du roi vient réaffirmer l'engagement des autorités shabè à maintenir les institutions politiques traditionnelles en place. Pour lui, la destitution de ces institutions est synonyme de la perte de l'identité du royaume ; c'est pourquoi, il souhaite le mort de *Adido* collaborateur de l'autorité coloniale.

D'autre part, les conflits internes qui ont toujours eu lieu à cause de la succession au trône divisent les populations et fragilisent l'unité. C'est d'ailleurs ce qui explique l'intervention du roi Glèlè du Danxomè pour favoriser l'intronisation du roi *Akinmu*⁵⁶. A cela s'ajoutent les polémiques autour de la disparition du roi *Otewa* prédécesseur de *Akinmu* qui a pendant longtemps divisé les populations de Shabè. Il faut aussi dire que la gestion du pouvoir sous la forme d'un Etat fédéral donnait la latitude à certains de suivre ou non la volonté du souverain. Les ambitions personnelles, la cupidité et la peur de certaines personnes les

⁵⁵ Mouléro (T.), op. cit., 1964, p.85.

⁵⁶ Idem, p.83.

conduisent à se confier aux étrangers et à trahir les intérêts du royaume. C'est le cas de Biaou Oguini qui aurait informé l'administration coloniale des dispositions prises par le roi pour se rendre en territoire anglais⁵⁷. Ces cas de trahison sont fréquents dans la colonie du Dahomey. Chez les Baatombu, on pointe du doigt un certain Ba Guéné, qui aurait trahi Bio Guera⁵⁸.

Dans l'Atacora, c'est un Peul qu'on accuse d'avoir livré les secrets de Kaba. A ce propos, le professeur Anignikin (S. C.) affirme :

« Le 28 juin, la colonne quitta Koutounpouga à la recherche de Kaba. Un Peul du nom de Ajere Assa s'offrit pour indiquer la retraite de Kaba.⁵⁹ »

Dans le royaume de Shabè comme ailleurs, les raisons de l'échec étaient pratiquement identiques. La divergence s'explique par l'ampleur de la lutte dans chaque cercle.

6-2 Les raisons externes de l'échec

L'échec des Shabè devant les envahisseurs est lié aux phénomènes généraux qui expliquent l'échec des résistances africaines. Il s'agit de l'inégalité des forces en présence qui a joué en défaveur des Shabè. La victoire des Français sur le puissant royaume du Danxomè était pour certains une sorte de défaitisme. Les Français, dans leur politique de diviser pour régner et les promesses utopiques, ont pu recruter des gardes de cercles et obtenir le soutien des étrangers à Shabè pour pouvoir imposer le système colonial. Il est vrai que ceux-ci ont l'avantage d'être nombreux en étant chez eux, mais il leur a manqué une organisation technique liée au fait que les Français évitaient à tout prix de s'affronter avec les Shabè. A cela s'ajoute le fait que ces derniers ne disposaient pas dans leur organisation politique une armée régulière chargée de la défense du pays en temps de crise.⁶⁰ Il était difficile pour eux de mobiliser les troupes nécessaires et de mettre en place des stratégies de lutte les plus efficaces. En outre, il y a l'important rôle qu'a joué l'avènement des religions étrangères dans la vulgarisation du système colonial. En effet, l'arrivée des missions protestantes méthodistes et des missions catholiques à Savè⁶¹, puis le renforcement de l'islam ont contribué à adoucir les esprits. Nombreux sont les Shabè qui ont été acquis à la cause d'évangélisation et de propagation de la nouvelle religion qui prône la tolérance, l'amour du prochain et le pardon.

⁵⁷Idem ibidem.

⁵⁸Anignikin (S.C.), *Les origines du mouvement nationaliste au Dahomey de 1900-1920*, thèse de doctorat, p. 146.

⁵⁹Idem ibidem.

⁶⁰ Sikirou (A.), Laurent (A.), et al : *Notes sur le pays Sàbè : Troisième sommet des rois du Bénin Sàbè IDADU*, Cotonou, CEDA, 1996, p.20.

⁶¹ Raoul (A.), Pierre (A.) et alii, *Festival des arts et cultures en pays shabè : communauté Shabè N°014*, juillet : Août / Septembre. Op.cit., pp.12-13.

C'est d'ailleurs ce qui explique le fait que les espaces ont été donnés par les autochtones pour la construction des églises. Le roi étant lui-même musulman, il ne pouvait pas de façon catégorique s'opposer aux principes de sa religion qui exige d'un bon musulman l'accueil, l'hospitalité et la paix.⁶²Tout ceci a permis aux Français de tenir les Shabè en échec dans leur domicile et de prendre possession de leur territoire.

Cependant, il convient de retenir comme l'a souligné le professeur Sylvain Anignikin que :

« La résistance ne se mesure pas nécessairement à l'ampleur des forces mises en branle et à la qualité des armes des insurgés. Le seul fait de contester une institution est un acte de résistance. (...) une révolte même écrasée peut se révéler intéressante à étudier. »⁶³

Il ressort de cette analyse que l'inégalité des forces en présence ou la défaite des Shabè n'est pas une raison valable pour considérer l'effort des populations de shabè sans importance voire nul.

Malgré leur échec dans la lutte anticoloniale, l'initiative prise par les Shabè pour contester l'autorité coloniale révèle un sens pour l'historien et mérite d'être étudié.

⁶²Entretien avec Sa majesté Adétoutou oni shabè, le 19/01/2016 à Savè

⁶³ Anignikin (S. C.), op. cit., p. 146.

Conclusion

L'étude des rapports entre l'administration coloniale et les populations du royaume shabè a révélé l'existence de vraie contestation de l'autorité coloniale malgré l'accueil chaleureux offert aux Français dès les premières rencontres. En effet, cet accueil triomphal réservé aux Français s'explique par l'immense service rendu par les Français qui ont délivrés les Shabè du cauchemar que constituaient les menaces du Danxomè, des Baatombu et des Peuls. Et puis s'ajoute le fait que les Shabè ignoraient les ambitions impérialistes que sont celles de la domination et de l'exploitation.

En réalité, le service rendu par les Français a permis d'écarter la menace des royaumes voisins et d'assurer la stabilité du royaume longtemps persécuté. L'intervention des Français a également contribué au développement social et à l'urbanisation du royaume shabè grâce à l'installation des maisons de commerce. La construction des infrastructures et dont le chemin de fer, entre 1911 à 1936, a fait du royaume shabè à l'époque un grand centre d'accueil des étrangers. L'accroissement démographique issu de ce mouvement a favorisé l'émergence de deux nouveaux quartiers et le développement des échanges commerciaux.

Cependant, les rapports cordiaux entre l'administration coloniale et les Shabè n'ont pas tardé à se détériorer à cause des intérêts divergents. Il s'agit notamment de la délimitation des frontières entre le Dahomey et le Nigeria qui rattache le royaume de Shabè à la colonie du Dahomey contre la volonté des peuples shabè qui espéraient une rupture radicale avec les Fon du royaume du Danxomè en intégrant la colonie anglaise du Nigeria. L'insatisfaction de ce désir et la désagrégation des structures politiques traditionnelles du royaume étaient la poudre qui a fait jaillir l'étincelle. Ainsi, les Shabè vont se montrer violents, fâcheux et agressifs à l'assujettissement auquel ils sont soumis par les envahisseurs. Le boycott, la migration et la rébellion sont les méthodes choisies par les Shabè pour tenter de remettre en cause l'autorité coloniale.

Mais, les méthodes choisies pour exprimer leur désapprobation n'ont pas abouti. La lutte enclenchée contre le système colonial s'est soldée par un échec qui s'explique par deux raisons. La première est due au manque de cohésion entre les autochtones comme ce fut le cas dans la plupart des royaumes africains. Et puis, la seconde est relative à la suprématie technique et sécuritaire de l'adversaire que constituaient les Français.

Contrairement aux cas des Holli, des Sahouè et de Kaba, où la tentions était vive, jusqu'au point où on enregistre les pertes en vies humaines du côté des autochtones que des Français.

En pays shabè, le mouvement de résistance est caractérisé par une timidité qui s'explique par l'intérêt particulier qu'il présente pour les Français. A ce sujet, Victor Ballot Gouverneur de la colonie affirme :

« Savè, ville importante et bien construite, capitale d'un royaume prospère deviendra d'ici peu le centre commercial et industriel du Haut Dahomey. »⁶⁴.

Les Français n'ont pas tardé à réaliser ce vœu comme nous l'avions souligné dans le chapitre 3.

De plus, le revenu de l'impôt collecté dans le cercle de Savè est d'une forte contribution à l'économie de la colonie. Cette contribution à l'économie est le fruit de sa démographie favorisée par sa situation géographique. Cet aspect économique est mis en relief par Honorine Oloukoï qui souligne que:

« La situation de Savè au carrefour des routes caravanières constituait donc un atout pour la politique économique de l'administration coloniale. »⁶⁵

Ce sont là autant de facteurs qui conduiraient les Français à éviter toute provocation venue de la part des autochtones et d'opter pour la pacification des populations à travers la construction de certaines infrastructures. Tandis qu'ailleurs comme chez les Sahouè, les Holli et autres où les populations étaient obligées de prendre les armes pour se défendre, la situation était très tendue et a entraîné la mort dans le rang des autochtones. Sans prendre les armes, les Shabè ont tenté de réfuter le système colonial, mais ils n'ont pas été à la hauteur de leurs ambitions. Bien que cette résistance ait échoué, elle témoigne que les Shabè ne se sont pas résigné face à la domination et à l'assujettissement auxquels ils étaient soumis par le système colonial.

⁶⁴ Karl (E.), op. cit., 1970. p.362.

⁶⁵ Oloukoï (H.) 1993, p.21.

I Sources et éléments de bibliographie

1-Sources

1- 1 Sources orales

N° d'ordre	Nom et prénoms	Année de naissance	fonction	Date et lieu de l'entretien	Substance de l'entretien
1	AYEDEGUE Madeleine	Née vers 1939	Ménagère	12 /09 /2014 à Savè	Entretien sur l'insécurité qui menaçait le royaume à l'arrivée des Blancs. Notamment la guerre des baatumbu et les difficultés qui ont suivirent la fin du roi Qtewa.
2	ONINKITIN Théophile	Né vers 1922	Cultivateur	12/09/2014 à Savè	Il nous parle de l'installation des Amusu et la réputation de Adido premier chef de canton.
3	DJEDJE Siméon	Né vers 1929	Cultivateur	25/09/2014 à Savè	Entretien sur les conditions d'intronisation du roi Akinmu favorisé par le roi Glèlè du Danxomè et la présence des collecteurs du roi Gbehanzin en pays shabè à l'arrivée des Français.
4	CHABI Marcel	Né vers 1983	Secrétaire à la cour royale	19/01/2016 à Savè	Entretien sur les fonctions des 9 conseillers du roi, le conseil du palais tous les vendredis.
5	Sa Majesté Aétoutou	Né vers 1926	Roi de savè de 2005 à nos jours	19/01/2016 à Savè	Il nous parle du règne du roi Akinmu, les actions qu'il amené contre le système coloniale et son séjour à Porto- Novo.
6	DORICHAMOU Soumannou	Né vers 1950	Cultivateur	20/01/2016 à Savè Djabata	Il nous parle des mouvements migratoires notamment l'installation des pré-Odùduwa que sont les Qmọ Jabata.
7	BACHABI Saïdou	Né vers 1942	Couturier	20/01/2016 à Savè	Entretien sur la révolte organisée par Oké-Akinro et Aboudou Tacho et la terreur que sème le chef de canton Adido.

8	ALAMU Joseph	Né vers 1918	Membre de la cour royale de Tchéou	21/01/2016 à Diho	Il nous parle de l'organisation politique du royaume shabè, l'ampleur des travaux forcés et la révolte organisée par Oké-Akinro.
9	CHAFFA David	Né vers 1954	Enseignant au CEG2-Savè, rédacteur au Journal communauté shabè en 1998.	22/01/2016 à Savè	Il nous renseigne sur la tentative des populations shabè de déplacer les bornes marquant les limites du territoire. Il a aussi abordé la fuite des populations vers la colonie anglaise du Nigeria.
10	AFOUDA Joseph	Né vers 1952	Enseignant à la retraite	22/01/2016 à Savè	Il nous renseigne sur l'ingérence des Français dans l'institution politique des Shabè, la nomination de Adido comme chef de canton
11	AFOUDA Rosaline	Né vers 1968	Ménagère	28/01/2016 à Cotonou	Entretien sur les différentes vagues migratoires précisément l'arrivée des Jalumon
12	OGOUROBI Salomon	Né vers 1927	Militaire à la retraite	8/02/2016 à Savè	Entretien sur le rôle des Agani (conseillers) du roi et les Balè
13	IKOUPKPOLOU Mathieu	Né vers 1974	Enseignant honoraire	12/02/2016 à Cotonou	Il nous parle de la création du quartier Dépôt et de la construction des infrastructures en pays shabè pendant la construction du chemin de fer entre 1911-1936.
14	ASSOGBA Christophe	Né vers 1965	Consultant en communication	17/02/2016 à Abomey-Calavi	Entretien sur le séjour des Qmọ Jagoun à Savè, et sur l'ampleur de la guerre des Danxomè

1-2 Webographie

www.google.com/ Revue française d'histoire d'outre- mer année 1961 volume 48, N° 170, consulté le 8 mars 2016.

1-3 Sources d'archives

Documents disponibles au niveau du centre de documentation de la mairie de Savè

- 1- Rapports mensuels du cercle de Savè 1909-1922
- 2- Rapports mensuels du cercle de Savè Août 1910 et février 1914
- 3- Rapports mensuels du cercle de Savè février 1914
- 4- Rapports sur les groupes ethnographiques du Dahomey et dépendance et sur leur répartition 1916
- 5- Rapports mensuels du cercle de Savè, Octobre 1917
- 6- Arrêtés portant réorganisation du commandement au Dahomey circulaire sur l'exercice du commandement indigène.
- 7- Rapports du troisième trimestre sur le cercle de Savè, 1919
- 8- Rapport mensuel du cercle de Savè, décembre 1919
- 9- Rapports d'ensemble de la colonie du Dahomey, troisième trimestre 1920.
- 10-Lettres N° 061 du chef de la subdivision de Savè à monsieur le commandant du cercle de Savalou, Savè le 25 Novembre 1925.

II- Eléments de bibliographie

- Anignikin (S. C.) :** *Les origines du mouvement national au Dahomey 1900-1939*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, université paris VII, 1980, p.199.
- Bio Bigou (L.) :** *Connaissances des Baatombu "Bariba" origines lointaines, fondation, conflits avec les voisins oppositions à la colonisation européenne*. Non édité, Cotonou 1984,219p.
- Bio Bigou (L.) :** *L'opposition de bariba du borgou à la pénétration et à l'occupation coloniale de 1888 à 1916: cas de Bio Guera (contribution à l'étude de l'histoire des Baatombou (Bariba.)* 57.p.
- Boahen (A.):** *Histoire générale de l'Afrique* vol VII. *L'Afrique sous domination coloniale 1880-1935*, Paris Présence Africaine / Edicef/UNESCO, 1989, 544.p.
- Cornevin (R.) :** *La République Populaire du Bénin : des origines Dahoméennes à nos jours*. Paris, édition Maisonneuve et Larose, 1981,584.p.
- Emmanuel (K.) :** *Les traités de protectorat français dans le Dahomey (1892-1894)*, Tome2, thèse de doctorat de (3^e cycle) en Histoire, 1970, Faculté des lettres et science Humaines université de Toulouse, 602. p.
- Raoul (A.), Pierre (A.) et alii :** *Festival des arts et cultures en pays shabè : communauté Shabè N°014*, juillet : Août / Septembre 1998.40p.
- Igue (O.J.P.) :** *Les Sabè-Okpara : aperçu historique*, Cotonou les éditions du LARES, 2005, 50p.
- LE HERISSE (A.) :***L'Ancien royaume de Dahomey (mœurs, religion, histoire.)* Paris, Emile larose, Libraire-éditeur (rue Victor Cousin), 381.p.
- Montserrat (P. M.) :** *L'histoire des SABE et de ses rois*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1992, 345.p.
- Montserrat (P. M.):** *Société et religion au Bénin Sabè okpara*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1993, 311p.
- Montserrat (P. M.) :** *Nom, famille et lignage chez les Sàbè*(Rép, du Bénin), vol II,Paris, Maisonneuve et Larose, 1992, p.329.
- Mouléro (T.) :** 'Histoire et légende de Sabè 'in *Etudes Dahoméennes*, n°2, nouvelle série, 1964, pp. 50-92.

Mkarousky (H.) : *Afrique d'hier et d'aujourd'hui*, Casterman, Eglise vivante, 1964, 225.p.

Oloukoï (H.) : *La fonction de transit et son impact sur l'évolution de la société et de la ville de Savè : contribution à l'histoire coloniale du peuple Tchabè de 1911, à 1936*, mémoire de maîtrise en Histoire, Université Nationale du Bénin, 1993,88.p.

Sarate (A. B.) : *Contribution à l'étude des rapports historique entre les Baribas et les Tchabe pendant la période précoloniale*. Mémoire de maitrise en Histoire, Université Nationale du Bénin, 1994, 87.p.

Sikirou (A.), Laurent (A.), et al. : *Notes sur le pays Sàbè : Troisième sommet des rois du Bénin Sàbè idadu*, Cotonou, CEDA, 1996, 24p.

Toutée (G. J.) : *Dahomey, Niger, Touareg Récit de voyage*. Paris, Armand colin, et clé Editeurs, 1897, 370.p.

Annexes

ARTICLE 9.- Le Roi et les peuple de la Confédération des Nago de Savè s'engagent à ne jamais faire la guerre à leurs voisins et à ne pas laisser traverser leur territoire par des troupes de guerriers armés sans en avoir reçu l'autorisation du chef de la Colonie.

ARTICLE 10 et dernier.- Le présent traité fait en quadruple expédition et provisoirement exécutoire aura son effet plein et entier dès que le Gouvernement Français aura donné avis de sa ratification.

Fait à Savè le 30 Janvier 1894.

L'interprète Amoussou

X

Le Sergent Mamadou Diadé

+

Le Chef de Gaguinou

+

Le Lieutenant

M. GUERIN

Le Chef de Caboua Aosi

+

Signature du Chef de Savè

+

Les indigènes ne sachant pas écrire ont fait un signe sur le traité comme signature.

Gouvernement du Dahomey
et Dépendances

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

ACTE ADDITIONNEL AU TRAITE DU 30 JANVIER 1894

AU NOM DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE,

Entre Victor Ballot, Gouverneur du Dahomey et Dépendances,

Commandeur de la Legion d'Honneur, et AKEMOU, Roi de la Confédération des Nago de Savè ;

.../...

A ETE CONCLU LA CONVENTION SUIVANTE :

ARTICLE 1er.- Le Roi de la Confédération des Nago de Savè, en son nom et en celui de ses successeurs, cède en toute propriété à la France, un terrain d'une contenance de Cent hectares. (Un kilomètre sur chaque face).

ARTICLE 2.- Ce terrain sera dénommé "quartier Français". Il servira à l'installation d'une Résidence, d'une mission catholique et de factoreries Européennes. Le Gouvernement français se réservant le droit de concéder des parcelles du dit terrain.

ARTICLE 3.- Les habitants du quartier Français seront sujet Français et ne relèveront que de l'autorité du Résident Français.

ARTICLE 4.- La présente convention a été signée en présence de MM.

MENY, Lieutenant Colonel, Commandant Supérieur des Troupes,
Mounier, Capitaine d'Artillerie, Chef du Bureau Militaire du
Gouvernement,

DEVILLE, Administrateur Colonial, Chef Adjoint des Affaires Politiques.

Fait à Savè ce neuf Septembre 1894.

Source:

Emmanuel (K.) : *Les traités de protectorat français dans le Dahomey (1892-1894)*, Tome 2, thèse de doctorat de (3^e cycle) en Histoire, 1970, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, université de Toulouse, pp. 365-366.

Table des matières

Sommaire	i
Dédicace	i
Remerciements	ii
Introduction	1
PREMIERE PARTIE : LE PAYS SHABE ET SES RELATIONS AVEC LA FRANCE A L'EPOQUE COLONIALE.....	5
CHAPITRE 1 : Généralités sur le royaume Shabe.....	6
1-1 Les limites du royaume shabè.....	6
1-2 Organisation politique du royaume Shabè.....	9
CHAPITRE 2 : Les facteurs d'acceptation du traité avec la France	13
2-1- La menace des royaumes voisins : cas du Danxomè.....	13
2-2 L'incursion des Peuls et des Baatombu.	15
DEUXIEME PARTIE : LA SIGNATURE DU TRAITE ET SES CONSEQUENCES ..	17
CHAPITRE 3 : Les avantages du traité avec la France	18
2-1 La stabilité du royaume.....	18
2-2 La construction de quelques infrastructures	20
CHAPITRE 4 : Les mobiles de la remise en cause.....	23
2-3 Le mécontentement des autorités traditionnelles face à la délimitation de la frontière entre le Dahomey et le Nigeria.....	23
4-2 La perte de prérogative des autorités traditionnelles et les travaux forcés.	24
TROISIEME PARTIE : LES MANIFESTATIONS DE LA CONTESTATION DE L'AUTORITE COLONIALE ET L'ECHEC DE LA LUTTE	27
CHAPITRE 5 : Les actes de contestation	28
5-1 La migration et le boycott	28
5-2 La rébellion et la contestation	30

CHAPITRE 6 : Echech de la lutte	33
6-1 Les raisons internes de l'échec	33
6-2 Les raisons externes de l'échec	34
Conclusion.....	36
I Sources et éléments de bibliographie.....	38
Annexes.....	43
Table des matières	48